

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS

« Jeu-concours Photos Cérence M-Les Mélanges »

- [Article 1 : Organisation / Objet](#)

La société CERIENCE, au capital de 25 097 670 euros, immatriculée au RCS de Angers sous le numéro 822 478 152, ayant son siège social à 2 route de la Ménitré – Beaufort en Vallée-49250 BEAUFORT EN ANJOU, organise un jeu-concours intitulé « **Jeu-concours Photos Cérence M-Les Mélanges** », du Lundi 2 Mai 2022 au Vendredi 15 Juillet 2022 inclus.

- [Article 2 : Conditions de participation](#)

La participation à ce jeu gratuit et sans obligation d'achat ou de paiement quelconque, est ouverte à tous publics.

Les participants doivent être majeurs et résider en France Métropolitaine. La participation à ce jeu-concours photos est limitée à une seule par foyer (même nom, même adresse). La participation est strictement nominative et le joueur ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudos ou pour le compte d'autres participants.

Toute fraude sur ces points entraîne l'invalidation du candidat.

La participation à ce jeu-concours, et à la récompense des 10 meilleures photos, implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité. Le règlement s'applique par conséquent à toute personne qui participe au jeu-concours et au tirage des meilleures photos.

- **Article 3 : Modalités et principe**

Le « Jeu-concours Photos Cérence M-Les mélanges » est un concours-photos accessible via 3 vecteurs :

- Via le **lien contenu dans l'e-mailing Cérence/ Terre-Net** envoyé aux agriculteurs des exploitations laitières ciblées en Bretagne et Normandie.
- **Via le mini-site internet dédié au jeu-concours** et ouvert à tous, « Jeu-concours photos M-les mélanges » hébergé en France sur le site <https://angelique612209.typeform.com/to/V4b9Yg> du 2 Mai 2022 au 15 Juillet 2022 inclus .
- Via le **lien url du jeu-concours, diffusé sur le compte Facebook** de Cérence.

Pour participer au « Jeu-concours Photos Cérence M-les Mélanges », et tenter de gagner l'une des dotations mises en jeu, il suffit au participant de :

- Prendre la plus belle photo de vos animaux dans vos prairies
- Cliquer sur le lien d'un des trois canaux cités ci-dessus
- Cliquer sur le bouton « J'accepte le règlement et je joue »
- Remplir le formulaire de contact
- Lire et accepter le présent règlement du jeu en cochant la case prévue à cet effet
- Télécharger votre photo, qui sera hébergée sur une page visible et dédiée au jeu.

Au terme du jeu-concours, à compter du Lundi 18 Juillet 2022, un jury composé de quelques membres Cérence, se réunira pour choisir les 10 meilleures photos parmi tous les participants

Ne seront prises en compte que les photos nettes et sans anomalies, et que les champs d'informations correctement remplis. Tout champ incomplet, et toute coordonnée présentant une anomalie (telle qu'une adresse incomplète ou erronée), seront immédiatement déclarés nuls et entraîneront l'exclusion du participant, même après qu'il ait été désigné gagnant par le tirage au sort, sans qu'il puisse contester cette exclusion.

- **Article 4 : Le jury et la désignation des gagnants**

Au terme du jeu-concours, un jury composé de quelques membres de l'équipe Cérence, se réunira pour élire les 10 meilleures photos parmi l'ensemble des participants.

CÉRIENCE récompensera donc 10 gagnants au niveau national.

- **Article 5 : Les récompenses**

Selon l'ordre de préférence des photos, les 10 gagnants se verront offrir les lots ci-dessous :

- **1^{er} gagnant : LOT 1 : un week-end pour 4 personnes dans un CENTER PARCS de son choix en France métropolitaine, à une date choisie par le gagnant dans un délai de 1 an après avoir eu connaissance de son gain. Valeur du lot : environ 500 €**
- **2^e et 3^e gagnant : LOT 2 : 1 box « Séjour pour 2 personnes » pour 2 jours. Valeur du lot : environ 150 €**
- **Du 4^e au 10^e gagnant : LOT 3 : 1 sac de semences M-Les mélanges (Poids du sac de 15 à 25 kg selon la référence choisie). Valeur du lot : de 60 à 100€.**

- **Article 6 : Remise des récompenses**

Les gagnants seront informés de leur gain par email ou téléphone selon les coordonnées indiquées sur le formulaire de participation, et les récompenses seront transmises aux gagnants par Cérence.

Le lot offert ne comprend que ce qui est indiqué, à l'exclusion de tout autre chose. Il ne pourra faire l'objet d'aucune contestation, d'aucun échange ou de remboursement en monnaie ou en devise de toute nature.

- **Article 7 : Données Personnelles**

Objet du traitement :

Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, les informations sont collectées par le biais d'un sous-traitant : Média Data Services dûment autorisé pour le compte de Cérence en sa qualité de responsable de traitement. La base légale de ce traitement est le consentement.

Données enregistrées :

- Identité : Société, Nom, Prénom, adresse postale, CP, ville, No Tel, Mail
- Consentement pour être contacté par un expert Cérence (oui/non)

Les données personnelles collectées sont nécessaires à l'organisation du « Jeu-concours photos Cérence M-les mélanges », à l'attribution de la récompense au gagnant, à des fins d'élaboration de statistiques et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord des participants donné lors de son inscription en cochant la case prévue à cet effet.

Les coordonnées Mail et téléphone serviront pour être contacté par l'un de nos experts si la case à cet effet a été cochée.

Destinataires :

Les destinataires des données sont uniquement les personnes du service marketing-communication et commercial de Cérence.

Durée de conservation :

Les données collectées sont conservées 3 mois à compter de la date de fin du jeu.

Droits des personnes :

Vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données (cf. cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits).

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la correspondante Informatique et Libertés (CIL) avec l'objet du mail ou courrier "JEU-CONCOURS PHOTOS M-LES MELANGES CERIENCE".

Contactez notre CIL par voie électronique : cil@terrena.fr

Contactez notre CIL par courrier postal : TERRENA – Service CIL/DPO, 7 avenue Jean Joxé, CS 20148, 49002 Angers cédex 01.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

- **Article 8 : Litiges et responsabilités**

Le fait de participer au « Jeu-concours Photos Cérieence M-Les Mélanges » implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants, règlement en tous points conforme à l'original déposé chez Maître Secouet, huissier de justice à Neuville-de-Poitou (86) et la renonciation à toute action de recours.

Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. Toute interprétation litigieuse du présent règlement ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés par la société Cérieence en accord avec Maître Secouet.

La société Cérieence se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient, ou en cas de force majeure, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent jeu sans que sa responsabilité ne soit engagée.

- **Article 9 : Dépôt légal**

Le règlement de ce « Jeu-concours Photos Cérieence M-les Mélanges » est déposé chez Maître Secouet, il est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite à l'adresse postale de Cérieence (voir article 1).

Le présent règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur, dans le respect des conditions énoncées. L'avenant est déposé chez Maître Secouet, dépositaire du règlement, avant sa publication.